



« J'agis pour ma ville ! »

Comité consultatif « rue de la République »

Réponses de la municipalité :

Propositions retenues avec mise en œuvre en 2022

- Maintien de la zone 30 sur le reste de la rue de la République
- Création d'un cheminement piéton conforme aux normes PMR sur la longueur de la rue
- Maintenir le plateau surélevé au croisement avec la rue Rimbaud.
Une solution technique plus adaptée pourrait être mise en œuvre afin de sécuriser le carrefour.
- Créer un passage piéton sur la rue Rimbaud
- Créer un passage piéton sur la rue de la République permettant de traverser au niveau de la rue des Paradis
- Créer un cheminement piéton protégé sur la rue des Paradis
- Verbaliser les véhicules stationnant à proximité du restaurant rapide, sans respect des règles.
- Poser des miroirs, à la charge des riverains, pour assurer la sécurité des habitants du côté pair de la rue de la République
- Prendre contact avec les différents riverains pour étudier la possibilité d'acquérir certains espaces
- Modification du tracé de la voie douce provenant des Paradis, en la faisant passer derrière le parking Imbert pour rejoindre la place du 11 novembre plutôt que la promenade de l'Hôtel de Ville.

Propositions retenues avec mise en œuvre en 2023

(Selon évolutions conditionnées par l'aménagement de la place de l'Hôtel de Ville)

- Mise en place d'une zone 20, du haut de la rue du tertre, au niveau de l'agence immobilière, jusqu'au niveau du fleuriste, ainsi que sur le début de la promenade de l'hôtel de ville jusqu'à la place Polch.
- Création d'une signalisation adaptée à ces zones (panneaux, marquage au sol, réduction visuelle)
- Mise en œuvre d'une communication sur ces évolutions
- Présence policière régulière pour faire respecter la réglementation
- Installation de radars sur la rue de la République
- Aménagement de l'accessibilité des arrêts bus

Propositions non retenues

- **Mettre un cédez-le-passage rue de la République à l'intersection avec la rue Rimbaud (en allant vers la mairie)**

Cette option n'apporte pas de sécurisation supplémentaire par rapport à la priorité à droite existante.

- **Créer un passage piéton devant le restaurant rapide**

La multiplication des passages piétons n'est pas efficace. Il y aura un passage protégé au niveau de la rue des Paradis.